

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par

M. Di Filippo, Mme Serre, M. Bazin, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Hetzel, M. Le Fur,
Mme Meunier, M. Minot, M. Nury, Mme Trastour-Isnart et M. Kamardine

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« lieux »,

insérer les mots :

« excepté ceux où se pratiquent des activités physiques et sportives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les activités physiques et sportives sont un véritable bienfait pour la santé de la population. En 2021, ce sont 15% de Français en moins qui pratiquent une activité sportive, avec les conséquences que cela engendre et va continuer d'engendrer sur la santé de nos concitoyens.

Cet amendement propose donc d'exclure toutes ces activités du champ du passe vaccinal.